

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 08972
Numéro SIREN : 849 571 369
Nom ou dénomination : FMA Group

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2019 sous le numéro de dépôt 42842

FMA GROUP

Société par Actions Simplifiée
Paris

Rapport du Commissaire Vérificateur
désigné en application de l'article L. 228-39 du
Code de commerce dans le cadre de l'émission
d'obligations convertibles en actions ordinaires (OC)

(Avril 2019)



FMA GROUP

Société par Actions Simplifiée

9, avenue Hoche

75008 Paris

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée par les décisions de l'Associé Unique de la société **FMA GROUP** en date du 2 avril 2019, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état joint au présent rapport.

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre de l'émission par la société **FMA GROUP** d'obligations convertibles en actions ordinaires (les « OC ») pour un montant total de € 12 214 446.

La société **FMA GROUP**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 849 571 369, a son siège social à Paris (75008) – 9, avenue Hoche. Son capital s'élève à € 1 000, divisé en 1 000 actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes opérations de courtage en assurance et réassurance dans toutes les branches et tous produits annexes ;
- le conseil et l'assistance auprès de cabinets d'assurances et autres, audit, formation en assurance et réassurance ;
- toutes opérations de prévention ;
- l'acquisition, la souscription, la détention, la cession et l'apport d'actions et/ou de valeurs mobilières de toutes sociétés ;
- la gestion des dites participations et l'administration des entreprises ;
- toutes prestations de services et de conseil en matières commerciale, administrative, de ressources humaines, informatique, financière, de management ou de communication, de marketing ou autres, tant au profit et à destination des sociétés et entreprises liées à la Société que de tiers ;
- les activités de financement de groupe à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;
- l'administration générale juridique, comptable, fiscale et des ressources humaines au profit des sociétés et entreprises liées à la Société ; et

- plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient (notamment financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières) se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit.

Votre société projette de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire par émission d'**OC** pour un montant total de € 12 214 446 (soit 12 214 446 **OC** d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair).

L'emprunt obligataire a une durée expirant le 18 avril 2029 incluse. Chaque **OC** bénéficiera d'un intérêt annuel de 8%. Les intérêts annuels seront capitalisés pour la première fois au 31 décembre 2020.

Cette émission est intégralement réservée à une personne dénommée.

Les autres modalités sont définies dans le projet de contrat d'émission d'**OC** qui nous a été communiqué.

L'état de l'actif et du passif de la société au 25 mars 2019 a été établi par le Président. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

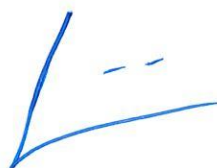
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Paris, le 9 avril 2019

Le Commissaire désigné en application
de l'article L. 228-39 du Code de commerce

SEFAC



Représentée par Monsieur Philippe BLIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

FMA GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de € 1 000
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
849 571 369 RCS Paris

♦ SITUATION COMPTABLE AU 25 MARS 2019

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
	€		€
Trésorerie	1 000	Capital social	1 000
TOTAL	<u>1 000</u>	TOTAL	<u>1 000</u>

♦ ANNEXE

- Cette situation s'entend avant les dépenses engagées au titre de la constitution de la société.